

BELLE ÎLE, LA PROBLÉMATIQUE D'UN PETIT CONTINENT

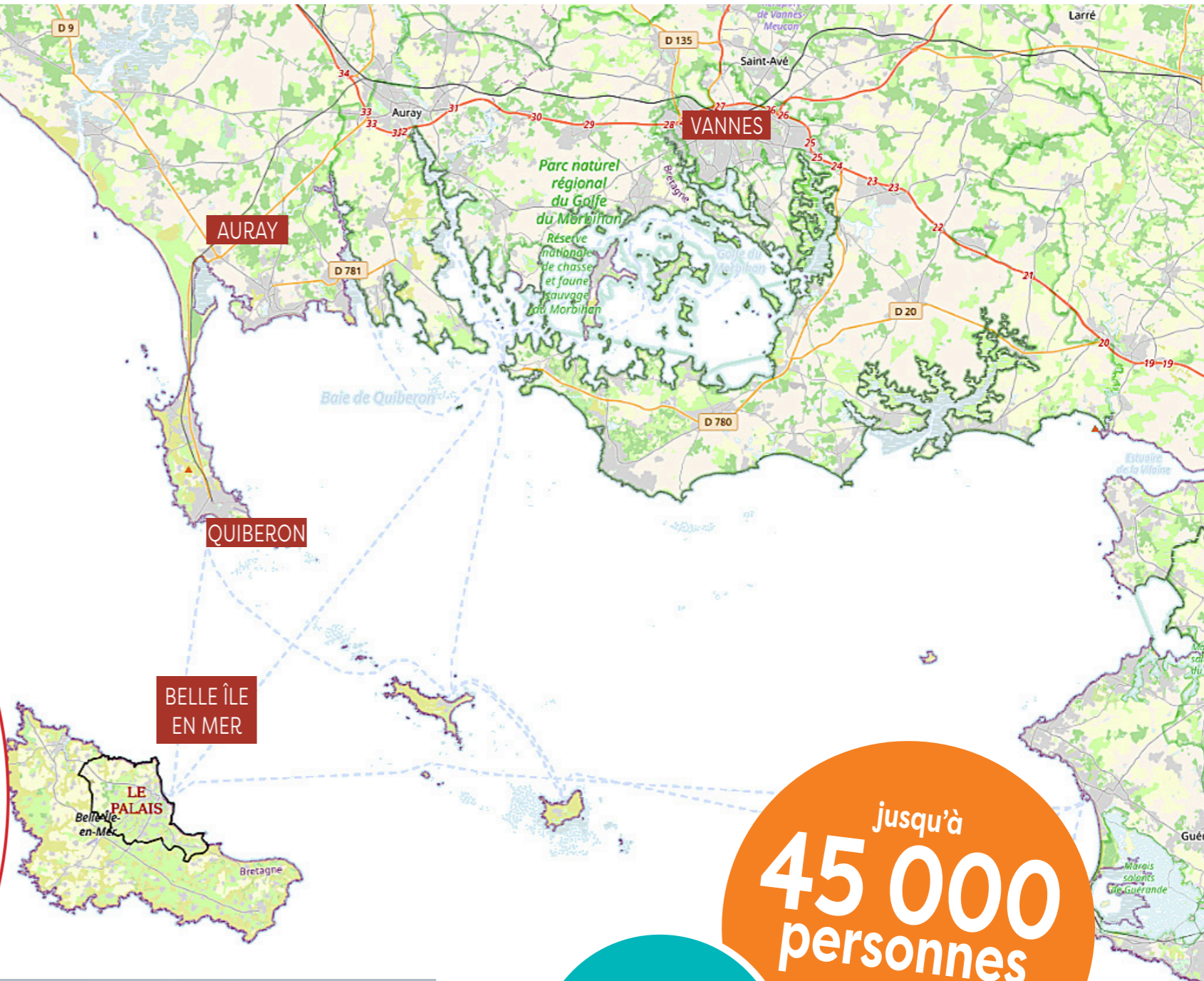


» **4 MAI 2023**

LE PALAIS, BELLE ÎLE EN MER
Agir pour la métamorphose
d'un territoire... ◀

Belle île en Mer, Le Palais...
Un territoire fini, un condensé de la planète.

Une ville particulière sur une île particulière.



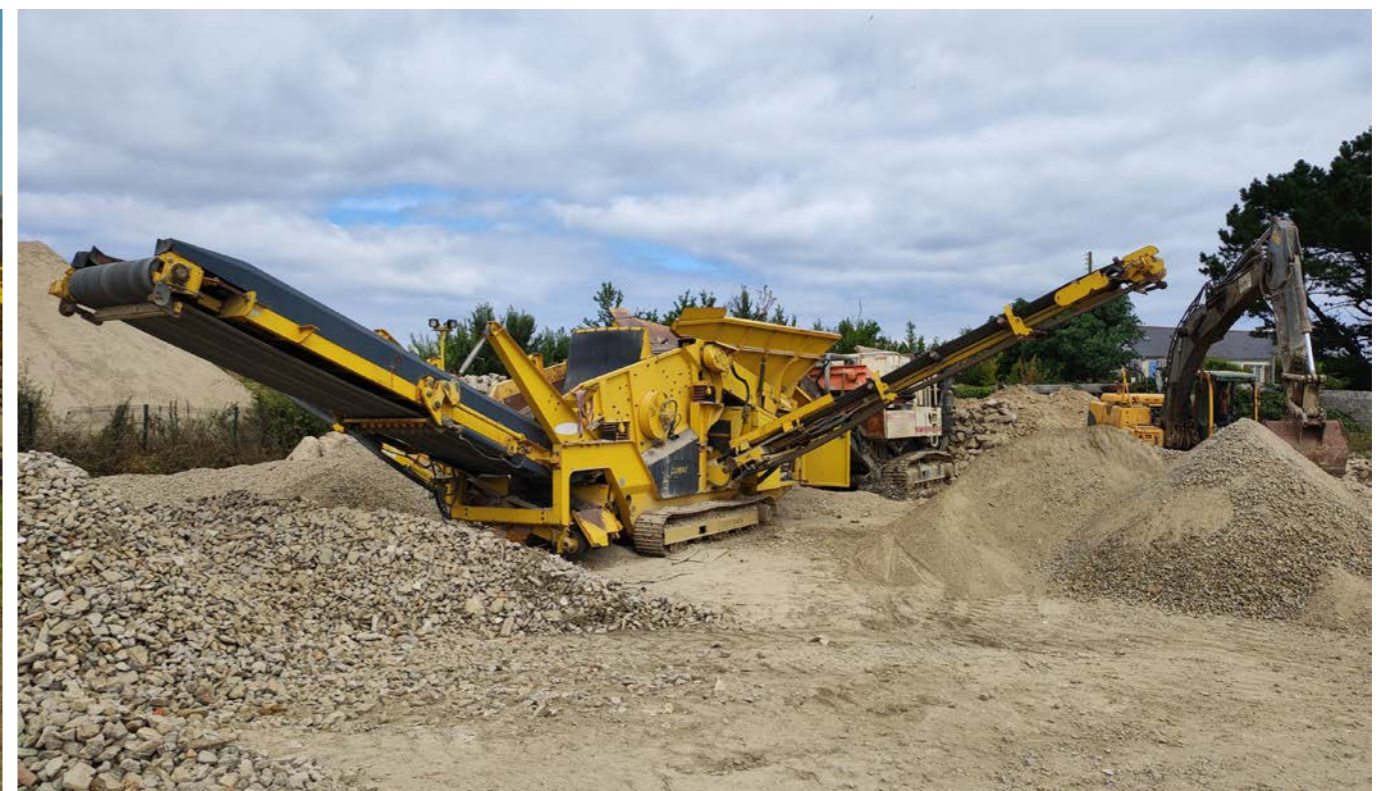
6000
habitants
toute l'année

jusqu'à
45 000
personnes
en saison
estivale

1 île
Touristique
Vivante
À l'année

Le Palais se situe dans le Morbihan, sur l'île de Belle-Île-en-Mer. Située au sud de la Bretagne, Belle-Île-en-Mer est la plus grande des îles bretonnes (superficie 83 km^2) de 19 km de long sur 9 km de large. Plusieurs fois par jour, en toutes saisons, des rouliers, des vraquiers et même un pétrolier acheminent passagers, marchandises, voitures et carburant sur une distance de 15km en 50 min de traversée. Et une grande partie des déchets doivent repartir sur le continent... Un transport coûteux et polluant !

La création d'une plateforme de traitement des inertes générés par les chantiers de travaux publics sur le pôle technique à Le Palais répond à un besoin important dans le contexte insulaire. L'installation de cette plateforme sur ce site stratégique, permet de centraliser la collecte et le traitement des sédiments et déchets de chantiers, de faciliter leur gestion et leur élimination, conformément aux réglementations environnementales.



La mise en place de cette plateforme de traitement des sédiments a nécessité un investissement important (100 K€/an) en termes d'infrastructures et en ressources humaines. Elle permet à ce jour la collecte des inertes du TP, et à partir de 2024, elle permettra également le tri des inertes et de traitement des sédiments du port de Palais.

La collaboration étroite des autorités locales et des entreprises de travaux publics est indispensable pour assurer une collecte efficace et l'acheminement des inertes et des sédiments vers la plateforme de traitement.

Il serait également important d'impliquer les habitants de l'île dans ce projet, en les sensibilisant à l'importance et en leur démontrant l'intérêt du traitement et le réemploi possible de ces inertes.

Prochainement, nous pourrons aussi proposer aux particuliers de nous déposer leurs inertes issus de leurs chantiers de déconstructions sous réserve d'un diagnostic amiante en amont.

Récupération d'inertes d'un chantier d'entreprise



Stabilisation d'une zone de stationnement

Un concept à développer

En conclusion, si notre plateforme de traitement des sédiments des travaux publics s'est avérée être une initiative cruciale pour notre petite commune, il en va de même pour toute autre collectivité.

La création d'un label pourrait les inciter à gérer localement les inertes de chantier générés sur leur territoire, de manière responsable, et de minimiser leur impact négatif sur l'environnement local.



Traiter les inertes localement, dans le cas de Belle île, représente une économie notoire pour notre collectivité.

UNE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENTALE

- de transport
=
- de CO2

UNE ÉCONOMIE FINANCIÈRE

12€ la tonne de matériaux recyclés à Palais
prix fournis/posés sur chantier
contre **42€** la tonne en GNT de carrière

240 000 €
économisés
en 2022

Granulat obtenu après concassage



Utilisation pour la viabilisation d'un lotissement communal



éliminer le plastique dans les Travaux Publics

RÉFLÉCHIR DÈS LA CONCEPTION...
choisir entre la simplicité ou le durable

Allez, encore plus loin !...

Regards AEP, Réseaux eaux pluviales, Chambres Télécom, Boites EP, Caniveaux...

La liste est longue et progresse d'année en année.

Il faudrait pourtant réfléchir dès la conception d'un chantier et appliquer lors du suivi de bonnes pratiques.

Là encore, une charte ou une labelisation permettrait d'identifier les chantiers, les entreprises et les collectivités agissant dans le respect de l'environnement.





Stop aux micro plastique dans la terre !...

Que soit lors de la mise œuvre, de travaux de transformation ou de réparation une fois mis en place, les déchets de plastiques générés par ses interventions resteront enfouis dans la terre, partiront dans les eaux pluviales, finiront dans les océans et contamineront les milieux vivants. Il est temps de préserver le vivant, tout notre écosystème est en jeu ; il en va de la vie de tous à l'échelle planétaire ...



Allez, encore plus loin !...

Nous pourrions être des précurseurs. Pourquoi ne pas s'attaquer aux incohérences de notre système, balayer les mauvais usages que nous a fait miroiter le « progrès » des 60 dernières années : le plastique.

Mettre du plastique dans les sols pour améliorer la gestion des eaux pluviales, c'est se tirer une balle dans le pied ! L'usage du plastique dans les travaux publics ne va sûrement pas préserver la planète. ; il faudrait en interdire l'usage pour tout futur chantier (sauf cas particuliers de H2S).

Si nous ne voulons pas que toute la planète devienne un jour la république de Nauru, préservons les ressources et agissons proprement. Commençons par interdire l'usage du plastique dans les travaux publics sur l'île !

Plus de conduites ou de casiers plastiques enterrés !

Vous voulez connaître les arguments commerciaux des fabricants ?

Cadre légal :

Avec l'adoption de la Directive Européenne relative à la gestion des eaux (2014/101/UE), le parlement Européen et le Conseil de l'Europe ont comme objectif de favoriser une utilisation renouvelable et écologique de l'eau.

Chaque pays étant en charge d'implanter cette directive sur son territoire, les législations relatives à la gestion des eaux sont en cours d'amendement dans la plupart des pays européens. L'infiltration des eaux pluviales est désormais la norme dans de nombreux pays.

L'infiltration des eaux pluviales offre des avantages considérables par rapport à l'utilisation systématique des réseaux d'évacuation :

- Favorise le renouvellement de la nappe phréatique
- Permet aux réseaux d'évacuation d'être de plus petite taille, ce qui réduit le coût des installations publiques
- Réduit les effets de l'imperméabilisation des sols
- Minimise le risque de saturation des réseaux en cas de fortes précipitations
- Diminue les risques d'inondation

Rien à redire sur le fond, mais sur la forme... ?

Ça semble tentant, bien conforme à la légalité, mais en y réfléchissant bien, voilà ce que ça donne en dessous, bien caché sous le gazon...

Exemple source (sans jeu de mot) :

[/www.graf.fr/systemes-dinfiltration/comment-fonctionne-un-bassin-dinfiltration-ou-de-retention/schema-dinstallation-dun-bassin.html](http://www.graf.fr/systemes-dinfiltration/comment-fonctionne-un-bassin-dinfiltration-ou-de-retention/schema-dinstallation-dun-bassin.html)





Plusieurs lotissements destinés aux insulaires qui vivent et travaillent sur l'île à l'année, sont en cours. Pour les EP, la commune mise sur les noues...

Contrôler les eaux de ruissellement en les infiltrant dans le sol ou en ralentissant leur écoulement est impératif pour faire face aux changements climatiques et répondre aux enjeux d'une nouvelle politique environnementale engagée. Lors de créations de nouveaux lotissements, les élus de Palais ont choisi de se monter innovants en matière d'écologie et de durabilité en s'imposant la création de noues paysagères pour leurs futurs projets.

Lors d'un hiver Breton pluvieux qui voit s'enchaîner les tempêtes et les grosses pluies, la noue paysagère est une solution contre les inondations ; un aménagement qui trouve toute sa cohérence pour lutter contre les problèmes de nappes saturées et d'eaux stagnantes avec les désagréments qui en découlent : la prolifération des nuisibles et la propagation des pollutions dans le réseau hydrographique.

